

Une pétition pour la reconnaissance du métier et contre les disparités

Une pétition lancée par l'Association jurassienne des éducateurs de l'enfance (AJEDE) a récolté la signature de la quasi-totalité de ses membres, soit 215 signatures sur un effectif d'environ 230 personnes. Objectif principal: démontrer les disparités constatées au sein des différentes structures d'accueil de jour dans le canton du Jura.

Pour la reconnaissance du métier

La pétition, qui demande une «véritable reconnaissance» du métier d'éducateur de l'enfance, sera remise demain à la Chancellerie cantonale. Elle revendique l'harmonisation des conditions de travail des employés, la «révision des normes cantonales afin de permettre de bonnes conditions pour les enfants», l'application auprès des communes de la nouvelle évaluation des fonctions, la «reconnaissance de notre métier, notamment par la responsabilité que nous assumons tant au niveau pédagogique qu'éducatif envers les enfants et leurs familles». Une centaine d'éducatrices avaient manifesté le 11 juillet



C'était le 11 juillet 2016, une manifestation des éducatrices de la petite enfance pour la revalorisation de leur statut. Ce jour-là, une pétition était lancée. Elle est déposée ce jour.

ARCHIVES ROGER MEIER

dernier à l'appui de ces revendications. L'AJEDE espère ouvrir la discussion autour de l'accueil de l'enfant dans le canton. Première étape en mars sans doute: le comité sera reçu par le Service de l'action sociale.

La démarche intervient alors que l'on vient de prendre connaissance de la réponse du Gouvernement à une question écrite du député Loïc Dobler concernant le salaire des éducatrices de l'enfance. Pour permettre aux communes d'adopter la nouvelle

évaluation des fonctions et augmenter les salaires «sans être prétérées au niveau de la répartition des charges», l'État a augmenté de 1,6 million de francs la limite maximale admise pour le déficit des structures d'accueil de l'enfance. Le Gouvernement constate que les communes et structures qui n'appliquent pas la nouvelle évaluation «n'y gagnent pour ainsi dire rien en termes financiers». Une commune de 2000 habitants avec 30

places d'accueil ne gagnerait au final que 400 fr. sans appliquer la nouvelle évaluation des fonctions, alors que celle-ci occasionnerait une augmentation de la masse salariale de 50 000 fr. Le Gouvernement constate que la majorité des communes appliquent la nouvelle évaluation des fonctions ou vont le faire. Exceptions: Les Breuleux, Saignelégier et Alle qui rejettent la nouvelle grille salariale. Le Gouvernement n'a pas l'intention

de retenir une règle différenciée en fonction du choix des communes d'appliquer ou non la nouvelle évaluation des fonctions.

«Dans le respect de l'autonomie communale et des bases légales cantonales, les communes conservent évidemment leur pouvoir décisionnel à ce propos. Toutefois, le Gouvernement souhaite et estime qu'à terme, les pratiques devront tendre à s'harmoniser.»

GM